Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261016-2026_188_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	***Renouvellement du bail d'habitation (avenant n° 1) avec Madame Jargalmaa OYUNBAATAR et Monsieur Khatanbaatar BATJARGAL, pour le logement sis 2 rue des Usiniers à GEX, couvrant la période du 23/10/2026 au 22/01/2027 (3.3.)***
Service :	*Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026, délégant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021_023_DEL en date du 1er mars 2021 sur la valeur locative de référence servant au calcul des loyers,

CONSIDÉRANT l'urgence à assurer l'hébergement de Madame Jargalmaa OYUNBAATAR et Monsieur Khatanbaatar BATJARGAL, ainsi que leur jeune enfant, dans l'attente d'une solution de logement pérenne,

DÉCIDE

- **DE RENOUVELER** le bail d'habitation ci-annexé avec Madame Jargalmaa OYUNBAATAR et Monsieur Khatanbaatar BATJARGAL, pour la période du 23/10/2026 au 22/01/2027.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 16 octobre 2026.
Le maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX
01170

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 19 octobre 2026 publiée sur le site internet de la Ville le 19 octobre 2026.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)